

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 26 (1918)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles de l'activité des sociétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Genève, Croix-Rouge.** — Le Comité a donné en octobre, novembre et décembre 1917 aux soldats suisses mobilisés 2061 sous-vêtements, 851 plaques de chocolat, 691 paquets de cigarettes, 32 almanachs Pestalozzi ainsi décomposés :

77 paquets à des soldats ou unités qui en avaient fait la demande, 157 paquets de Noël (contenant chacun trois sous-vêtements chauds, mouchoirs de poche, tabac, chocolat, etc.) envoyés à tous les soldats genevois en service à Noël dont les noms ont été indiqués par le Département militaire de Genève. En outre 32 paquets très complets aux soldats suisses malades au sanatorium de Clairmont, 8 paquets à ceux de l'hôpital de Sierre, 21 paquets aux soldats et sanitaires suisses en service à Genève à Noël. Enfin un bel envoi pour le Noël des hôpitaux de Soleure et d'Olten. Le Comité a organisé le 27 décembre à la caserne une soirée récréative, avec collation pour les officiers, soldats et sanitaires suisses en service à Genève, ainsi que pour les sociétés militaires sanitaires et colonne de la Croix-Rouge qui prêtent leur concours au service de la gare. Pendant l'année 1917, le Comité a distribué 11,279 sous-vêtements aux soldats suisses mobilisés. Un merci chaleureux aux donateurs divers et aux dames travailleuses qui lui ont permis de faire ces utiles largesses.

En octobre, novembre et décembre il a passé à la gare : Sanitaires : Allemands 4 trains avec 1980 hommes, Français 3 trains 1214 hommes ; grands-blessés : Allemands 1 train 122 hommes, Français 1 train 199 hommes et 8 rapatriés ; grands-malades militaires : Allemands internés en Suisse 2 trains 997 hommes, Austro-Allemands civils internés 1 train 354 hommes ; grands-malades rapatriés : Français et Belges 3 trains 1693 hommes, Anglais 1 train avec 115 hommes. Total pour les 3 mois 16 trains 6682 hommes. Total pour l'année 1917 78 trains 26,229 hommes.

Tous ces trains ont été ravitaillés à la gare par la Croix-Rouge genevoise.

*Alice Farre*, présidente.

**La Chaux-de-Fonds, samaritains.** — Lundi 28 janvier a eu lieu notre assemblée générale annuelle. La fréquentation en a été très bonne.

Le président nous donne lecture du rapport de gestion très documenté et intéressant. Puis les différents rapports des commissions techniques dames et messieurs, de la couture, de la caisse et du chef de matériel sont lus et adoptés. Pleine et entière décharge est ensuite donnée, sur les propositions des vérificateurs-contrôleurs, au Comité pour sa gestion administrative et financière.

On passe ensuite à l'élection du président et des 8 membres du Comité. M. Roemer, notre dévoué président, malgré avoir manifesté le désir de se retirer, est proposé et acclamé à l'unanimité des membres présents. Les membres sortant de charge et qui acceptent une réélection sont réélus par acclamation. Les vérificateurs-contrôleurs restent les mêmes.

M. Roemer nous donne connaissance d'une lettre de remerciements pour un transport effectué par nos samaritains, lettre accompagnée d'un beau don de 25 fr.

Il est rappelé qu'un cours de samaritains s'ouvrira vendredi 1<sup>er</sup> février, à 8 heures, dans notre local, sous la direction de MM. les docteurs Jacot-Guillarmod et Secrétan, secondés par M. Albert Perret, notre président d'honneur et nos monitrices, M<sup>me</sup> Jeanneret-Heiniger et M<sup>lle</sup> Bulard et nos moniteurs MM. Spahr et Jeanmonod.

Après l'assemblée, le nouveau Comité se constitue comme suit :

Président d'honneur : M. Albert Perret,  
Président : M. Alfred Roemer, rue du Nord 75,  
Vice-président : M. Henri Dellenbach,  
Caissière : M<sup>lle</sup> Renée Jaquet, rue du Doubs 53,  
Secrétaire : » Marguerite Buhrmann,  
Vice-secrétaire : M<sup>lle</sup> Rose Bulard.

Présidente de la C. T. dames : M<sup>me</sup> Jeanneret-Heiniger,

Président de la C. T. messieurs : M. Paul Jeanmonod,

Chef du matériel : M. César Jeanrenaud,  
Assesseur : M. Louis Rothen.

**Neuchâtel, samaritaines.** — Le 4 février 1918, les samaritaines de Neuchâtel ont tenu leur assemblée générale annuelle. Pour cette année, le bureau du Comité est constitué comme suit:

M<sup>lle</sup> J. A. Neipp, présidente;  
 Sœur Maria Quinche, vice-présidente;  
 M<sup>lle</sup> J. Herzog, caissière;  
 » J. Borel, secrétaire.

Des 137 membres de notre section, 41 sont actifs, 85 auxiliaires ou libres. Deux fois les samaritaines ont été conviées à des conférences, ce fut pour entendre M. le D<sup>r</sup> de Marval et M. le D<sup>r</sup> Schinz. Sur les 10 exercices de l'année 1917, deux ont été combinés avec la section des messieurs; en outre, les samaritaines ont pris part à la journée cantonale à St-Blaise, le 15 juillet.

Notre section s'est fait représenter par des délégués à l'assemblée des samaritains romands (St-Croix), à l'assemblée des samaritains suisses (Altorf), à l'assemblée des samaritains neuchâtelois (St-Blaise), à la journée des moniteurs romands (Tour-de-Peilz).

Des soins aux malades sans famille et sans aide ont été donnés par les samaritaines. Elles ont continué leur activité pour raccommo-der les objets lavés à la lessive militaire (en 1917: 1495 sacs, 9545 pièces); depuis la fondation de cette branche de l'entraide des femmes neuchâteloises, 640 soldats ont bénéficié de cette œuvre et 144 lessives ont été faites. Les membres de notre société ont encore su se rendre utiles en cousant le soir des objets neufs, destinés à la lessive militaire, ou en s'aidant aux raccommodages pour nos soldats. D'autres de nos membres ont fonctionné comme coupeuses à « l'ouvrier temporaire ». Des samaritaines ont pu rendre service au Dispensaire antituberculeux du district de Neuchâtel, en surveillant les malades envoyés à la cure d'air des Cadolles; ce service a duré 4 mois.

La vente des cartes du 1<sup>er</sup> août, la vente de la fleurette du 1<sup>er</sup> mars pour le Dispensaire antituberculeux et celle du 15 décembre pour le Noël du soldat ont aussi occupé quelques samaritaines.

Le Comité adresse ses sincères remerciements aux monitrices et aux médecins qui ont bien voulu venir en aide à la société. En premier lieu, ces remerciements vont à M. le D<sup>r</sup> Chapuis, qui donne en ce moment un cours de samaritains, commencé en 1917 et interrompu par la mobilisation, puis à M. le D<sup>r</sup> Schinz,

et surtout à M. le D<sup>r</sup> de Marval, le dévoué conseiller des samaritaines de Neuchâtel, qui ont eu le plaisir de lui offrir la présidence d'honneur de leur section, après l'assemblée générale de 1918.

M. M.

**Société militaire sanitaire suisse.** — Communications du Comité central.

La nouvelle section de Sissach et ses environs vient d'entrer en activité. Le président en est le D<sup>r</sup> J. Göttig, adj. sous-officier à Liestal.

Les décisions suivantes ont encore été prises après l'entrevue des membres du jury pour les concours écrits.

1° Tous les membres actifs des sections ont le droit de prendre part aux concours; à cet effet, ils recevront à Zurich les habits de dessus nécessaires aux travaux de concours.

2° Chaque section ne pourra concourir que dans l'une des catégories du programme des concours. Chaque section ou groupe devra exécuter un des exercices obligatoires, ainsi qu'un des facultatifs (sujet libre). Dans la catégorie B (groupe de 4 à 9 hommes), 2 hommes travailleront avec un brancard, c'est-à-dire avec transport à main; celui qui commande travaillant simultanément avec les autres, soit comme porteur ou comme aide-porteur, etc. Dans la catégorie C (groupe de 3 hommes maximum) chacun travaillera séparément, celui qui commande également.

3° Pour ce qui concerne les arbitres, on nommera, pour remplir cette fonction, outre des membres du jury et du Comité central, encore d'autres personnes compétentes (membres honoraires, etc.), dont les noms seront communiqués à la fin de la séance après le scrutin.

4° Les frais de déplacement tombent à la charge des sections (demi-taxes), les frais de logement, etc. seront supportés par la section de Zurich qui recevra elle-même à cet effet une subvention de  $\frac{2}{3}$  des frais de la part de la caisse centrale.

5° Le délai pour les inscriptions des sections échoit le 15 mars et les sections sont priées de s'annoncer jusqu'à cette date auprès du secrétaire central, en mentionnant la catégorie à laquelle ils appartiennent et le nombre des participants.

Liestal, en février 1918.

Au nom du Comité central,

Le président: D<sup>r</sup> W. Gysin.

Le secrétaire: F. Meng.

